

**COMMUNE DE JAULGONNE  
COMpte RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 9 MARS 2011**

**Etaient présents : Mme M. MARCHAND – M. L. SIMONET – Mme A. MARICOT – M. J.M. HERAULT – Mme A. BRUNEAU – M. D. BEAUMONT – M. P. DUBAUX – Mme C. DUSSART – Mme I. MARCHAND-LARUE – Mme N. RABINEAU – M. E. ROBY – M. P. TARAMINI  
MM. G. MATHIEU, S. MOROY et Mme J. TELLIER absents excusés étaient respectivement représentés par MM. L. SIMONET, P. DUBAUX et P. TARAMINI  
Mme A. MARICOT a été élue secrétaire de séance.**

**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION ET COULEES DE BOUES – 1ERE PHASE**

Le Conseil Municipal, vu le code de l'environnement et la loi 2003-699 du 30 juillet 2003, vu le projet du Plan de Prévention des Risques inondations et coulées entre Jaulgonne, Barzy-sur-Marne et Le Charmel, vu notre courrier 0022011 et vu la réponse de la DDT du 2 février 2011,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE**

**DECIDE** que dans le cadre de la clôture de cette première phase de concertation et de l'ouverture de la phase de consultation le conseil municipal émet la réserve suivante : demande d'un accompagnement particulier vis-à-vis des propriétaires des habitations situés en zone rouge.

**USEDA – Demande d'adhésion Saint Quentin**

Le Conseil Municipal, vu le courrier YDM/SYT du 18 février 2011 de l'USEDA, considérant les demandes d'adhésion de la commune de SAINT QUENTIN à l'USEDA, considérant l'avis favorable émis par le Comité Syndical de L'USEDA et la crainte du Conseil municipal que les travaux d'une commune de grande taille ne soit prioritaire et ne fasse passer les demandes de notre commune au second plan,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE : 14 VOIES CONTRE ET 1 ABSTENTION**

EMET un avis défavorable à l'adhésion de la commune de SAINT QUENTIN.

**SQUARE GEORGES HARDY – Création local comptage**

M. L. SIMONET et Mme A. BRUNEAU, conseillés personnellement intéressés par l'objet de cette délibération, quittent la salle du conseil.

Le Conseil Municipal, vu le devis de la société HENEAU d'installation électrique, considérant que le conseil n'a pu produire d'autre devis compte tenu que les électriciens locaux ne disposaient pas de la compétence nécessaire et considérant que ces travaux de création d'un local électrique fermé ont été rendus nécessaire par des incidents suite à des branchements sauvages lors de la précédente fête patronale en 2010,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE**

**DECIDE** que les travaux électriques seront confiés à l'entreprise HENEAU pour un montant de 3 957,71 € T.T.C. à prévoir lors du prochain vote du budget unique 2011 à l'opération 107 article 21318.

**DECIDE** que les travaux de maçonnerie seront effectués en régie par l'agent technique communal.

**MAISON BERNIER – Electricité 1<sup>er</sup> étage**

M. L. SIMONET et Mme A. BRUNEAU, conseillés personnellement intéressés par l'objet de cette délibération, quittent la salle du conseil.

Le Conseil Municipal, vu les devis de la société HENEAU et de la Société FOURNIER Didier.

Considérant le subventionnement DGE 2009 accordé pour ces travaux à hauteur de 55 %.

Considérant que ces travaux constituent une mise aux normes électriques,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE**

**DECIDE** que ces travaux électriques seront confiés à l'entreprise HENEAU pour un montant de 5 262,40 € T.T.C. à prévoir lors du prochain vote du budget unique 2011 à l'opération 123 article 2135.

**DECIDE** de faire stipuler un délai de fin de réalisation limité au 15 mai 2011.

**MAISON BERNIER – Changement des fenêtres 1<sup>er</sup> étage**

Lors de cette délibération, M. L. SIMONET n'a pas voté en les lieu et place de M. G. MATHIEU, conseillé personnellement intéressé par l'objet de cette délibération.

Le Conseil Municipal, vu les devis suivants :

- Société GORET d'un montant H.T. de 6 230,00 € et T.T.C. de 7 451,08 €
- Société LABEL FENÊTRES d'un montant H.T. de 6 767,98 € et T.T.C. de 8 064,51 €.
- Société MATHIEU BERGER d'un montant H.T. de 7 662,30 € et T.T.C. de 9 164,11 €

Considérant le subventionnement DGE 2009 accordé pour ces travaux à hauteur de 55 % et que ces travaux auront des conséquences bénéfiques en matière d'isolation et de plus-value du patrimoine communal,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE**

**DECIDE** que ces travaux seront confiés à l'entreprise GORET pour un montant de 7 451,08 € T.T.C. à prévoir lors du prochain vote du budget unique 2011 à l'opération 123 article 2135.

**DECIDE** de faire stipuler un délai de fin de réalisation limité au 15 mai 2011.

**MAISON BERNIER – Isolation grenier**

Le Conseil Municipal, vu les devis de la société GORET P. :

- n° 546 du 04/03/11placo 10 + 120 mousse de polyuréthane d'un montant H.T. de 8 432,59 € et T.T.C. de 10 085,38 €
- n° 442 du 23/02/09 sis Agri Green 100 m/m couleur alu d'un montant H.T. de 4 629,50 € et T.T.C. de 5 536,88 €.

Considérant le subventionnement DGE 2009 accordé pour ces travaux à hauteur de 55 % et que ces travaux auront des conséquences bénéfiques en matière d'économie d'énergie et de plus value du patrimoine communal,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE**

DECIDE que ces travaux électriques seront confiés à l'entreprise GORET pour un montant de 5 536,88 € T.T.C. à prévoir lors du prochain vote du budget unique 2011 à l'opération 123 article 2135.

DECIDE de faire stipuler un délai de fin de réalisation limité au 15 mai 2011.

**PERSONNEL EN C.U.I. – Renouvellement**

MM. DUBAUX et ROBY, excusés par le Conseil Municipal, doivent quitter la séance du Conseil.

Le Conseil Municipal, considérant que Monsieur Alain CARTIER en Contrat Unique d'Insertion dispose d'un contrat jusqu'au 9 mai 2011, que son travail donne entière satisfaction, que Pôle emploi encadre les renouvellements qui peuvent être au maximum au nombre de 3 de 6 mois, et que Monsieur CARTIER a déjà bénéficié de 2 contrats C.U.I.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE**

ACCEPTTE que soit organisé le renouvellement à compter du 10 mai 2011.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 30.

**POUR AFFICHAGE OFFICIEL DU 7 avril 2011 AU 7 juillet 2011**  
**Le Maire,**

